



Plan national d'attribution des fréquences¹

du 23 novembre 2022

*Le Conseil fédéral suisse
décide:*

Le Plan national d'attribution des fréquences du 25 octobre 2022 est approuvé et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

23 novembre 2022

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ignazio Cassis
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ Ce texte est publié dans la FF uniquement sous forme de renvoi. Il peut être consulté à l'adresse suivante: <https://fedlex.data.admin.ch/eli/fga/2022/3079> > Informations générales > Étendue de la publication > Publication sous la forme d'un renvoi.

